



FICHE PRATIQUE N°04 | Le Financement CIFRE

Présentation



La Convention Industrielle de Formation par la Recherche « CIFRE », gérée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie « ANRT » et financée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aide financièrement toute entreprise de droit français (GE, PME, TPE, Association ...etc.) qui embauche un doctorant (français ou étranger) dans le cadre d'une collaboration de recherche (thèse) avec un laboratoire. Cette collaboration repose sur un accord tripartite entre le doctorant, le laboratoire de recherche et l'entreprise sur une durée de trois ans (le doctorant est recruté par la société en CDI ou CDD de 3 ans avec un salaire brut minimum de 23 484 €/an).

Déroulement

Pour prétendre à une CIFRE, le candidat doit remplir deux conditions :

- Etre titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'ingénieur (BAC+5), obtenu depuis moins de trois ans.
- Le « candidat/doctorant » ne doit pas être inscrit en thèse depuis plus de neuf mois, ni être embauché par l'entreprise avec laquelle il souhaite mener ses travaux de recherche depuis plus de neuf mois également.

Conseils

Un facteur clé de succès pour le doctorant consiste à bien réfléchir à ses aspirations et choisir un sujet de recherche « percutant », le plus opérationnel possible. Un sujet trop « théorique » du point de vue des décideurs peut, par exemple, ne pas convaincre les donneurs d'ordres de son utilité à court ou à moyen terme. Le doctorant/candidat au dispositif CIFRE doit se mettre dans la peau d'un chercheur d'emploi « flexible ».

Procédure d'une demande CIFRE à l'ANRT



Le candidat ainsi que l'entreprise peuvent, à tout moment de l'année, déposer une demande CIFRE sur le site internet de l'ANRT (<http://cifre.anrt.asso.fr/>), à condition que le doctorant ne soit pas inscrit en thèse depuis plus de 9 mois. Si le candidat est de nationalité étrangère hors espace européen, il est préférable de faire un changement de statut, et passer du statut étudiant au statut scientifique ou salarié.

Si tout a été soigneusement déposé, l'entreprise recevra un accusé de réception avec un numéro de dossier. L'attente est estimée à trois mois au minimum pour obtenir une réponse (qui peut être positive ou négative : les experts de l'ANRT évaluent à la fois la pérennité de l'entreprise, la réputation du laboratoire et l'intérêt de la proposition de thèse). Un contrat de collaboration de recherche CIFRE sera ensuite signé entre l'entreprise et l'UM2, en prévoyant notamment le temps de présence du thésard au sein du laboratoire, les frais engagés par le laboratoire pour suivre la thèse, les dates de début et de fin de contrat (voir à l'UM2 la direction des partenariats).

Pour en savoir plus

- Site des offres de l'ANRT : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/offres_accueil.jsp?r=3&p=30
- Site de l'agence Intelliagence : <http://www.intelliagence.fr/>
- Site de Place o jeunes : <http://www.placeojeunes.fr/>
- Annuaire des meilleurs sites de recrutement en France : <http://annuaire.pro/emploi/>
- Site du Laboratoire MRM, page sur le contrat CIFRE : <http://www.mrm.univ-montp2.fr/type-de-contrat/type-de-contrat-possibles-39>